

**Procès-verbal de la cérémonie d'installation des autorités
communales de Denges pour la législature 2021-2026**
Mercredi 16 juin 2021 à 18.30h.
à la salle de la Crosette de Denges

Ordre du jour

1^{ère} partie sous la présidence de Monsieur le Préfet

1. Accueil
2. Allocution de Mme la Pasteure Ira Jaillet
3. Désignation d'un(une) secrétaire
4. Désignation de deux scrutateurs/trices de séance
5. Appel
6. Assermentation des membres du Conseil Communal
7. Assermentation des membres de la Municipalité
8. Assermentation du Syndic
9. Election du/de la Président/e du Conseil
10. Election du/de la secrétaire du Conseil
qui entrent immédiatement en fonction

2^{ème} partie sous la présidence du nouveau Président

11. Appel
12. Election par le Conseil Communal des autres membres du bureau :
 - du/de la 1^{er} vice-président/e du Conseil communal
 - du/de la 2^{ème} vice-président/e du Conseil communal
 - de 2 scrutateurs/trices
 - de 2 scrutateurs/trices-suppléants/es
13. Election des membres de la commission gestion-finances
14. Election des membres de la commission communale de recours en matière fiscale
15. Nomination du délégué au Conseil intercommunal ERM

La cérémonie d'installation des autorités communales débute à 18h30 à la salle de la Crosette de Denges, sous la présidence de Monsieur Boris Cuanoud, Préfet du District de Morges.

2. Allocution de Mme la Pasteure, Ira Jaillet

3. Désignation d'un/une secrétaire

Mme Françoise Palpacuer est désignée secrétaire de séance.

4. Désignation de deux scrutateurs/trices de séance

Mme Karin Matthey-Junod et M. Jean-Daniel Bula sont désignés scrutateurs de séance.

5. Appel

36 membres sont présents. Mmes Capucine Espana, Nehla Meier et M. Patrick Goette sont excusés. M. Yan Borboen est absent. Ces 4 membres seront assermentés par le Président du Conseil Communal lors de la première séance de la législature 2021-2026.

6. Assermentation des membres du Conseil communal

Les 36 membres présents à cette cérémonie promettent qu'ils seront fidèles au serment lu par le Préfet du district de Morges

7. Assermentation des membres de la Municipalité

MM. Jean-Marie Collé, Didier Gallay, Christian Franco, Francis Monnin, Sylvain Pignet, Municipaux, promettent qu'ils seront fidèles au serment lu par le Préfet du district de Morges.

8. Assermentation du Syndic

M. Francis Monnin est assermenté Syndic.

9. Election du/de la Président/e du Conseil

Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité le mode d'élection tacite.

Président du Conseil communal pour l'année 2021-2022

Candidat élu tacitement : **M. Grégoire TAVERNIER**

10. Election du/de la Secrétaire du Conseil

Secrétaire du Conseil communal pour la législature 2021-2026

Candidate élue tacitement : **Mme Françoise PALPACUER**

Monsieur le Préfet prononce une allocution, puis se retire après avoir remis la présidence à Monsieur Grégoire Tavernier.

A 19h02 : Reprise de la séance pour la 2^{ème} partie sous la présidence de M. Grégoire TAVERNIER. Il souhaite la bienvenue à tous les membres présents.

11. Appel

Voir point 5 ci-dessus.

12. Election des membres du bureau

Monsieur TAVERNIER propose également que le mode d'élection tacite soit appliqué pour la nomination des 1^{er} et 2^{ème} vice-président/e du Conseil, ce qu'approuve l'assemblée à l'unanimité

Les candidates proposées Mmes Karin Eigenheer et Estelle Deville acceptent leur mandat. Il n'y a pas d'autre proposition. Sont élues :

a) 1^{er} vice-président/e du Conseil communal

Candidate élue tacitement : **Mme Karin EIGENHEER**

b) 2^{ème} vice-président/e du Conseil communal

Candidate élue tacitement : **Mme Estelle DEVILLE**

Le Président propose de nommer les 2 scrutateurs/trices et les 2 scrutateurs/trices suppléants/es également de manière tacite.

c) de 2 scrutateurs/trices

Candidats/es proposés/es : Mme Martine FERREIRA et M. Fabien BONJOUR.

Il n'y a pas d'autre proposition. **Mme Martine FERREIRA et M. Fabien BONJOUR sont élus tacitement.**

d) de 2 scrutateurs/trices suppléants/es

Candidats/es proposés/es : Mme Karin MATTHEY JUNOD – Jean-Daniel Bula

Il n'y a pas d'autre proposition. **Mme Karin MATTHEY-JUNOD et M. Jean-Daniel BULA sont élus tacitement.**

13. Election des membres de la commission Gestion-Finances (5 membres + 2 suppléants)

Le Président demande à Mme Pascale MENU, déjà membre de la commission Gestion-Finances, si elle souhaite poursuivre son mandat et si les 3 autres membres déjà en poste : Mmes Catherine JAQUIER, Susan KILLIAS et M. Alan CARLETON acceptent de se représenter.

Mmes Pascales MENU, Catherine JAQUIER, Susan KILLIAS et M. Alan CARLETON acceptent. Il n'y a pas d'autres propositions. **Ils sont élus tacitement.**

M. Yan BORBOEN, également déjà membre de la commission, avait accepté de se représenter mais au vu de son absence son assermentation n'a pu avoir lieu ce soir. Elle se déroulera lors de la prochaine séance. Si aucun autre candidat ne se présente, le poste sera dès lors vacant jusqu'à la prochaine assemblée prévue le 11 octobre prochain.

Pour le/la 1^{ère} suppléant/e, la candidature de **M. Quentin BERARD** est proposée. Il l'accepte.

Il n'y a pas d'autre proposition, **M. Quentin BERARD est élu tacitement.**

Pour le/la 2^{ème} suppléant/e, la candidature de **M. Raphaël CONUS** est proposée. Il l'accepte.

Il n'y a pas d'autre proposition, **M. Raphaël CONUS est élu tacitement.**

M. TAVERNIER insiste à nouveau pour savoir si quelqu'un se porte candidat à la commission Gestion-Finances. Aucune personne ne se présente.

Le Président remercie la commission de choisir son président et de communiquer son nom au plus vite au bureau du conseil.

14. Election des membres de la commission communale de recours en matière fiscale

Les candidatures de M. Sylvain CHRISTEN et Mme Monica ALVAREZ et Martin LEMAY sont proposées. Ils acceptent.

Il n'y a pas d'autre proposition. **MM. Sylvain CHRISTEN, Martin LEMAY et Mme Monica ALVAREZ sont élus tacitement.**

15. Nomination du délégué au Conseil intercommunal ERM

Mme DEVILLE propose **Mme Gabriele SCHOLZ** qui accepte. **Elle est élue à l'unanimité.**

Tous ces différents membres sont élus sous les applaudissements de l'assemblée.

Avant de clore la séance, M. TAVERNIER précise que les commissions nommées ce soir sont des commissions fixes pour la durée de la législature. Pour certains préavis, le Président du Conseil nomme une commission ad hoc appelée à traiter des aspects techniques. Dans ce contexte, il choisit les membres en fonction de leur profession ou selon le nombre de fois que certains ont déjà siégé en commission. Un/une Président/e de commission est nommé et cela lui est confirmé par courriel.

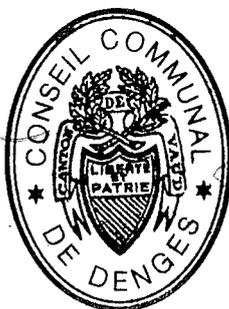
Suite à une demande d'un conseiller réélu, mais absent ce soir, le bureau du Conseil a mis en place, avec l'aide de la Municipalité, un espace Internet sécurisé qui permettra ainsi de consulter les documents relatifs aux assemblées du Conseil. Pour la prochaine séance, les documents seront toutefois transmis sous format papier et électronique et les personnes désirant ne plus recevoir de format papier devront signifier leur accord en signant un document.

M. TAVERNIER remercie chaleureusement tous les membres du Conseil prêts à s'engager pour cette nouvelle législature et il salue tout particulièrement les 13 nouveaux membres.

La séance est levée à 19.20h. Elle est suivie d'un apéritif.

Le Président

G. Tavernier



La Secrétaire

F. Palpacuer